



Service de sécurité incendie et d'assistance aux personnes de niveau 3 (SSIAP 3) - diplôme de chef de service - initial

Dernière mise à jour le 04/10/2020

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

L'objectif de la formation SSIAP 3 est l'acquisition des connaissances réglementaires et managériales nécessaires afin de pouvoir diriger un service de sécurité qui sera chargé d'assurer l'intégrité des personnes et des biens dans les établissements recevant du public (ERP) et les immeubles de grande hauteur (IGH).

COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

- Être capable de manager le ou les service(s) de sécurité
- Être capable de conseiller le chef d'établissement en matière de sécurité incendie
- Être capable de porter assistance aux personnes lors de situations d'urgence.
- Être capable d'assurer et de gérer le suivi obligatoire de contrôle et d'entretien au travers de la tenue des registres et des divers documents administratifs

PUBLIC CONCERNÉ

La formation SSIAP 3 s'adresse aux titulaires du SSIAP 2 ou d'un diplôme de niveau 4 souhaitant devenir chef des services de sécurité incendie des ERP ou IGH.

MOYENS ET SUPPORTS PEDAGOGIQUE

A l'issue de la formation, chaque participant se voit remettre :

- ❖ une Attestation individuelle de formation établissant les compétences acquises au cours de la formation
- ❖ l'accès au livret dématérialisé reprenant les enseignements clés de la formation via extranet participant

Profil du / des Formateur(s)

- ❖ Formateur en sécurité incendie
- ❖ Titulaire du SSIAP3
- ❖ Expérience de terrain

Réf.	
Contact	0633788531 contact@pulsart-formation.com www.pulsart-formation.com

PRÉ-REQUIS

- ❖ Diplôme SSIAP2 ou équivalent et ancienneté requise en qualité de chef d'équipe des services de sécurité incendie ou diplôme de niveau IV
- ❖ SST, PSE 1 ou PSC 1 en cours de validité

Les conditions sont précisées aux articles 4 et 7 de l'arrêté du 2 mai 2005.

MODALITES D'EVALUATION

Validation par un examen de 3 épreuves avec présence d'un jury :
- QCM de 40 questions
- Élaboration d'une notice technique de sécurité
- Présentation d'un thème tiré au sort



Niveau

L'objectif de la formation SSIAP 3 est l'acquisition des connaissances réglementaires et managériales nécessaires afin de pouvoir diriger un service de sécurité qui sera chargé d'assurer l'intégrité



Modalité

Exposés interactifs, démonstrations par le formateur, travaux en sous-groupes, études de cas, exercices d'application



Effectif par session

à participants



Durée

30 jours (216 heures)



PULSART **FORMATION**

**des personnes et des biens
dans les établissements
recevant du public (ERP) et les
immeubles de grande hauteur
(IGH).**

PROGRAMME

Partie théorique : 60 %

- . Le feu et ses conséquences
- . Comportement au feu
- . Mise en oeuvre des moyens d'extinction
- . La sécurité incendie des bâtiments
- . Matériaux de construction
- . Études de plans
- . Outils d'analyse
- . La réglementation incendie
- . Classement des bâtiments
- . Dispositions constructives et techniques
- . Moyens de secours
- . Notions relatives à l'accessibilité des personnes
Handicapées
- . Gestion des risques
- . Analyse des risques
- . Réalisation des travaux de sécurité
- . Documents administratifs
- . Conseil au chef d'établissement
- . Correspondant des commissions de sécurité
- . Le Management de l'équipe de sécurité
- . Notions de droit au travail
- . Notion de droit civil et pénal
- . Le Budget du service sécurité

Partie pratique : 40%

Mises en situation d'intervention :

- . Exercices d'extinction sur feux réels de diverses classes au moyen d'extincteurs adaptés au risque et d'un R.I.A
- . Gestion d'une alarme

Dispositions constructives et techniques et études de plans :

- . Exercice de détermination des obligations en matière d'implantation, de construction et de calcul de dégagements.
- . Exercices de lecture de plans, de descriptions du projet et recherches d'anomalies

Outils d'analyse :

- . Exercice de détermination des contraintes réglementaires
- . Rédaction de notice de sécurité d'un projet d'aménagement ou de réaménagement d'un établissement
- . Intégration de l'accessibilité des personnes handicapées lors de réhabilitation de bâtiment

Classement des bâtiments et dispositions constructives et techniques :

- . Exercices de classement d'ERP et d'IGH, la recherche de nomenclature, calcul de l'effectif
- . Exercice de détermination des obligations en matière d'implantation, de construction et de calcul de dégagements

Gestion des risques:

- . Étude de cas pratique d'analyse des risques, analyse critique des documents existants, élaboration de consignes et rédaction d'un plan de prévention.